

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté des Humanités

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la **licence SHS – SCIENCES DU LANGAGE – tous parcours** :

Président-e : Annie RISLER

Membres : Fayssal TAYALATI
Gerhard SHADEN
Eva SOROLI

Le, la directeur, -trice de la composante et/ou du département (le cas échéant) pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 12 avril 2018

Jean- Christophe CAMART

The stamp is circular with a double-line border. Inside, there is a stylized 'U' logo above the text 'Université de Lille'.

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté des
Humanités

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission
d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la licence **SHS –
PHILOSOPHIE** :

Présidente : Sarah TROCHE
Co-présidente : Thomas BENATOUIL

Membres : Claude MAJOLINO
Claire LOUGUET
Marc PARMENTIER

Le, la directeur, -trice de la composante et/ou du département (le cas échéant)
pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de
la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui
sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 12 avril 2018

Jean- Christophe CAMART



Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté des Humanités

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la **licence SHS – HUMANITES** :

Président-e : Ruth WEBB

Membres : Georgette DAL
Emilie PICHEROT
Lucien VINCIGUERRA
Katia PAYJIN (sous réserve)
Dominic MOREAU (sous réserve)

Le, la directeur, -trice de la composante et/ou du département (le cas échéant) pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 12 avril 2018

Jean- Christophe CAMART

The stamp is circular with a double-line border. Inside, there is a stylized 'U' logo with a smaller 'L' inside it, representing the University of Lille. Below the logo, the text 'Université de Lille' is written in a sans-serif font.

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté des Humanités

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la **licence ALL – LETTRES – tous parcours :**

Président-e : Marie-Odile BRUHAT

Co-présidente : Émmanuelle POULAIN-GAUTRET

Membres : Marie-Madeleine CASTELLANI
Caroline GRAPA
Matthieu MARCHAL
Frank GREINER
Alison BOULANGER
Martine REID
Séverine ISSAEVA
Vivien LONGHI
Daria FRANCOBANDIERA
Sébastien BARBARA

Le, la directeur, -trice de la composante et/ou du département (le cas échéant) pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 12 avril 2018

Jean- Christophe CAMART



Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté des Humanités

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la licence **ALL – ARTS – tous parcours** :

Président-e : Ariane MARTINEZ

Membres : Valérie BOUDIER (Parcours Arts plastiques)
Melissa GIGNAC (Parcours Etudes cinématographiques L1)
Sotiri HAVIARAS (Parcours Arts de la scène)
Grégory GUEANT (Parcours Musique et musicologie)
Laetitia DOAT (Etudes en danse)

Le, la directeur, -trice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 12 avril 2018

Jean- Christophe CAMART

